



## REGLEMENT DE LA BARAK'ADOS



## ESPACE DE VIE SOCIALE

Au 1<sup>er</sup> septembre 2025

[jeunesse@mairiecorcoue.fr](mailto:jeunesse@mairiecorcoue.fr)

02.51.88.99.74 - 06.99.62.85.22



@CATHY\_BARAKADOS\_CORCOUE\_PDN



# SOMMAIRE

Préambule.....	3
La Passerelle.....	4
L'Animation jeunesse.....	5
Les séjours Passerelle et jeunesse.....	6
L'Accompagnement jeunesse.....	6
Prise en compte des particularités.....	7
E Ticket – Création d'un dossier famille.....	8
Les inscriptions aux activités.....	9
Les modalités de paiement.....	10

# Préambule

---

Depuis juin 2024, la Barak'ados a intégré l'Espace de Vie Sociale, coordonné par Jaouad Kaddouh. Cathy Rivallin, référente jeunesse en assure le suivi administratif. La préparation et l'encadrement des temps d'animation est assuré en binôme par Cathy Rivallin et Natacha Morel, animatrice EVS et jeunesse.

Le présent règlement, pris en application d'une délibération du Conseil Municipal du 07/07/2025 régit le fonctionnement de la Barak'ados et concerne plus précisément :

- Les animations
- L'animation jeunesse
- Les séjours

Ces services municipaux sont facultatifs, gérés par la commune sous contrôle du Maire.

Les accueils sont ouverts à tous les jeunes ayant réglé une adhésion annuelle : corcouéen.nes ou domicilié.es hors commune (avec une tarification particulière). Cette adhésion sera facturée en fin de mois après la première venue du jeune. Elle est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août et renouvelable chaque année.

Chaque famille demandant l'inscription de son ou ses enfants à ce service s'engage à respecter tous les points du règlement énoncé ci-après.

Par ailleurs, des règles de vies seront instaurées avec l'équipe d'animation et les jeunes qui s'engageront à les respecter.

**Tout manquement au présent règlement pourra entrainer le refus d'accueillir un.e jeune.**

# La Passerelle

## Qu'est-ce qu'un service passerelle ?

Le projet passerelle est un service proposé aux **CM2** pour :

- Permettre aux CM2 de se retrouver entre pairs dans un espace adapté
- Proposer des activités adaptées à leurs besoins et leurs envies
- Préparer à l'entrée au collège
- Faciliter la rencontre avec les collégien·nes d'aujourd'hui, pour faciliter le passage au collège

### Quand ?

Un accueil libre (cf. p9) est organisé tous **les mercredis de 14h à 18h**. Des activités sont proposées régulièrement et annoncées par e Ticket et sur les réseaux sociaux (cf. p8)

En période scolaire, des animations ponctuelles pourront être proposées aux CM2 lors de la pause méridienne.

Le service passerelle propose des animations en partenariat avec des acteurs locaux :

- L'équipe d'animation du pôle enfance
- Les écoles élémentaires St Yves et l'Odysée
- Les structures jeunesse des communes aux alentours
- Des intervenant·es extérieur·es

### Où ?

L'accueil se fait principalement à la Barak'ados. C'est un espace dédié aux jeunes situé sur le complexe sportif de Corcoué-sur-Logne. Selon les projets et les sorties, les animations pourront se faire sur d'autres sites de la commune (salle de sport, bibliothèque, bords de Logne etc.). Dans le cadre d'animations communes proposées par l'Espace de Vie Sociale, les jeunes pourront partager des temps d'animation avec des familles corcouéennes, résident·es des hopitaux Bel-Air et Lejeune, bénévoles d'associations, enfants de l'accueil de loisirs, etc.

### Comment ça marche ?

Pour les activités à effectif limité : une communication est faite environ 15 jours avant par publipostage mail e Ticket et sur les réseaux sociaux (cf p.8)

**Les inscriptions et annulations se font ensuite sur E ticket (cf p.9)**

**Les accueils libres ne nécessitent pas d'inscriptions préalables.**

### La navette

Pour les CM2 inscrit·es à l'accueil de loisirs du mercredi souhaitant participer aux animations Passerelle, une navette est mise en place à 13h45 entre l'accueil de loisirs et la Barak'ados. Une inscription préalable est nécessaire sur e Ticket, elle doit être faite avant le lundi 11h.

# L'Animation jeunesse

Pour les 11- 17 ans (à partir de la 6<sup>e</sup>)

Ouverture en accueil libre les mercredis, les premiers samedis du mois (et pendant les vacances scolaires).

Le service jeunesse s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans (à partir de la 6<sup>ème</sup>) habitant sur la commune de Corcoué-sur-Logne. Il a pour objectifs de :

- Développer un espace d'engagement et de co-construction
- Favoriser l'autonomie et développer l'esprit critique
- Renforcer l'accès aux activités éducatives, sportives et culturelles
- Favoriser l'épanouissement personnel, prévenir les risques et veiller au bien-être psychosocial

La Barak'ados propose plusieurs types d'animation :

- La mise en place d'activités, de sorties, de soirées et de séjours
- L'accompagnement de projets en partenariat avec les acteur·ices locaux tels que la bibliothèque, le CPIE, les associations et autres acteurs du territoire
- Des temps d'échanges avec le réseau jeunesse des structures du territoire
- Des interventions dans les collèges Pierre de Coubertin et Ste Anne

## Où ?

L'accueil se fait principalement à la Barak'ados. C'est un espace dédié aux jeunes qui se trouve sur le site du complexe sportif de Corcoué-sur-Logne. Selon les projets et les sorties, les animations pourront se dérouler sur d'autres sites de la commune (salle de sport, bibliothèque, bords de Logne etc.). Dans le cadre d'animations communes proposées par l'Espace de Vie Sociale, les jeunes pourront partager des temps d'animation avec des familles corcouéennes, résident·es des hopitaux Bel-Air et Lejeune, bénévoles d'associations, enfants de l'accueil de loisirs, etc.

Des sorties sont également organisées en dehors de la commune (simple balade, activité auprès d'un prestataire ou dans le cadre du réseau jeunesse).

## Comment ça marche ?

Pour les activités à effectif limité : une communication est faite environ 15 jours avant par publipostage mail e Ticket et sur les réseaux sociaux (cf p.8)

**Les inscriptions et annulations se font ensuite sur e Ticket (cf p.9)**

**Les accueils libres ne nécessitent pas d'inscriptions préalables.**

En dehors des temps d'ouverture de la Barak'ados, une **permanence administrative** est assurée en Mairie du mardi au vendredi.

**NB : Une fermeture annuelle de la structure a lieu première quinzaine d'Août et pendant les vacances de Noël.**

## La navette

Une navette peut être proposée aux jeunes habitants Corcoué-sur-Logne pour les **trajets aller** du domicile vers la Barak'ados. Une réservation préalable est nécessaire dans la limite des places disponibles, chaque trajet sera facturé (Cf. Tarifs en Annexe).

## Quand ?

- **Le mercredi de 14h à 18h**

en dehors des vacances scolaires

- **Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 14h à 18h** (ou samedi de la rentrée si le 1<sup>er</sup> du mois est pendant les vacances) pour les 11-17 ans

- **Pendant les vacances scolaires** du lundi au vendredi en fonction du planning des activités.

- **Les vendredis soirs pour les 14-17 ans** possibilité d'ouverture, à construire avec les jeunes

## Les séjours Passerelle et jeunesse

---

Des séjours sont proposés chaque été par la Barak'ados. La diffusion de plaquettes de présentation se fait début mai via le publipostage mail e Ticket.

Ces séjours sont contruits en amont avec les jeunes qui le souhaitent sur des temps accompagnés par l'équipe d'animation et proposés dans les programmes de la Barak'ados. Le groupe sera construit avec les jeunes volontaires selon un nombre de place limité. Seront prioritaires les jeunes n'étant pas partis les années précédentes.

L'inscription aux séjours doit être fait par les familles sur e Ticket, à partir de la date d'ouverture des inscriptions indiquée sur les plaquettes.

Si le nombre d'inscrit-es au séjour est supérieur aux nombre de places proposées, plusieurs critères seront pris en compte pour définir les participant-es :

- Les jeunes impliqué-es en amont dans la préparation seront prioritaires
- Les jeunes n'étant pas partis en séjour les années précédentes seront prioritaires
- Un tirage au sort sera mis en place pour allouer les places restantes

Voir modalités d'inscriptions et d'annulations p9 et tarifs en annexe.

## L'Accompagnement jeunesse

---

Jusqu'à 25 ans

La Barak'ados c'est aussi un accompagnement qui propose :

- Une permanence en mairie les mardis, jeudis et vendredis aux heures d'ouverture
- Le dispositif Promeneurs du Net pour relayer des informations dans le champ de la santé, recherche d'emploi, logement, mobilité et répondre aux questions et inquiétudes des jeunes.
- Un relai d'information Info Jeunes, Mission Locale, Maison des Adolescents et autres instances
- La possibilité d'accompagner des projets initiés par les jeunes en leur proposant des outils adaptés

## Prise en compte des particularités

---

### Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et enfants reconnus en situation de handicap :

Il est primordial que les équipes soient informées des problématiques des jeunes et puissent adapter l'accueil en fonction. Un rendez-vous peut être proposé aux familles dont les jeunes ont un PAI (alimentation, situation de handicap, etc.).

La commune sera en mesure d'accueillir les jeunes souffrant d'allergies alimentaires après élaboration d'un protocole d'accueil (ordonnance et marche à suivre) établi par le médecin.

Pour les protocoles nécessitant une prise de médicaments en urgence, des trousse devront être fournies à l'équipe d'animation.

**Les jeunes présentant de la fièvre ou un état souffrant** ne peuvent pas être accueillis dans de bonnes conditions. Il est recommandé aux familles de garder leur enfant pour limiter les risques de contagion et d'épidémie. En cas de maladie constatée, l'équipe d'animation contactera les parents pour qu'ils viennent chercher leur jeune.

**Pour délivrer un médicament**, il faut un avis médical et donc une ordonnance. Le personnel municipal est autorisé à administrer des médicaments aux jeunes uniquement sur remise d'ordonnance avec une trousse au nom du jeune.

En **cas d'accident ou de problème de santé urgent**, le responsable fait appel au SAMU pour avis et/ou prise en charge. Les agents sont autorisés à administrer le médicament d'urgence sous contrôle du SAMU. Les parents sont avertis immédiatement. En cas d'absence des parents, seront contactées les tiers de confiance nommés sur la fiche sanitaire e Ticket.

# E Ticket – Création d'un dossier famille



L'inscription à tous les services se fait via le portail famille E Ticket : <https://eTicket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

Directement depuis l'application, les familles créent leur compte, renseignent leurs dossiers, déposent les pièces justificatives. Un fois le dossier complet, les familles le valident et l'envoient depuis l'application.

Pour les familles qui disposent déjà d'un compte, elles peuvent à tout moment faire part d'un changement de situation sur l'application (nouveau numéro de téléphone, inscription d'un enfant, etc.) Elles actualisent puis envoient leurs dossiers.

**Il est demandé de mettre à jour les dossiers à chaque rentrée scolaire.**

## Les pièces justificatives demandées sont :

- Attestation du dernier **quotient** familial
- Attestation **d'assurance** en vigueur
- Copie d'une **pièce d'identité** de l'un des parents
- Projet d'Accueil Individualisé (**PAI**) si nécessaire
- **Mandat de prélèvement** accompagné d'un RIB si vous souhaitez être prélevés

Le dossier devra impérativement être complet pour pouvoir prendre part aux activités.

La Caisse d'Allocations Familiales met à disposition de la commune un dispositif internet à caractère professionnel permettant de consulter les éléments du dossier de la famille nécessaires à l'inscription des enfants et à l'établissement de la facturation : CDAP (Consultation du dossier allocataire par les partenaires).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque famille peut s'opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il lui appartient de fournir à la commune les informations nécessaires au traitement du dossier d'inscription.

Pour utiliser le quotient familial le plus juste, celui-ci est réévalué **chaque mois au moment de la facturation**, en fonction des données directement transmises par la CAF ou la SMA.

**En l'absence de données le QF le plus élevé sera appliqué.**

La **Fiche sanitaire** est éditée directement depuis l'application. Il appartient aux familles de renseigner sur e Ticket le maximum d'informations utiles en cas d'urgence.



Lors que la séance du conseil municipal du lundi 25 septembre 2023, il a été en plus demandé l'habilitation pour la transmission des données familiales via le module « **api particulier** ». Par conséquent, le logiciel eTicket se met directement en lien avec la CAF et la MSA pour récupérer les QF des familles.

# Les inscriptions aux activités

---

**Une adhésion** et **une inscription** préalable sont nécessaires pour :

- les activités à effectif limité
- les navettes vers la Barak'ados

**Les places seront attribuées selon l'ordre d'inscriptions des familles.**

En cas d'activité complète, il est possible de contacter l'équipe d'animation afin de mettre les jeunes sur liste d'attente.

## Annulations

Comme les inscriptions, les annulations se font via e Ticket ou par email si celle-ci n'est plus possible sur e Ticket. Il convient de respecter les délais d'annulation détaillés ci-après pour chaque type d'accueil.

En cas d'absence du jeune à une activité pour laquelle il ou elle était inscrit.e, il appartient à la famille de prévenir les services concernés, des jeunes sont parfois sur listes d'attente et pourraient bénéficier de l'activité. Toute annulation hors délai sera facturée.

**Délais d'annulation pour les activités:**

Le jeudi avant 11h pour les activités des **lundis, mardis et mercredis**

Le lundi avant 11h pour les activités des **jeudis, vendredis et samedis**

**Délais d'annulation pour les séjours :** l'annulation doit être faite au préalable, une annulation hors délai implique une facturation équivalente à deux jours de séjours.

**Si l'annulation est liée à un problème de santé** la famille devra fournir un justificatif médical dans un délai d'une semaine en afin de ne pas être facturée.

**Si l'annulation incombe à la commune** (exemple : grève, fermeture exceptionnelle des services, nombre d'inscriptions insuffisant) le service annulera toutes les inscriptions et aucune facturation ne sera engagée.

## La responsabilité

La commune a souscrit **une assurance en responsabilité civile** pour l'ensemble des services dont elle assure la gestion. Cette assurance est souscrite auprès de Groupama. Chaque famille doit également souscrire une assurance en responsabilité civile permettant de couvrir les dommages aux tiers intervenant lors de la fréquentation des services. Une attestation est demandée à chaque début d'année scolaire.

Les jeunes adhérent.e sont sous la responsabilité des animateurs lors des temps d'animations et d'accueil dans les locaux agréés et aux abords immédiats (terrains de sports), Dès lors que le jeune (adhérent de la Barak'ados) a signalé sa présence et rempli le registre de présence de la Barak'ados.

La responsabilité de l'équipe municipale ne peut être engagée en cas de perte, vol ou de détérioration de tout objet de valeur sous la responsabilité des jeunes.

**L'accueil libre des 6<sup>e</sup> et plus :** Les jeunes peuvent aller et venir aux horaires qui leur conviennent. Les jeunes sont libres de quitter la structure à l'heure souhaité.

**L'accueil libre des CM2 « Passerelle » :** Les CM2 accueillis le mercredi sont tenus de rester sur la structure jusqu'à l'arrivée de leur représentant/tiers de confiance. Si le jeune peut quitter seul l'accueil, les parents doivent le préciser sur e Ticket en cochant la case correspondante.

## Le droit à l'image

Les jeunes peuvent être filmés ou pris en photo dans le cadre des activités. Les images pourront être utilisées au cours des animations, dans des dossiers de présentation (plaquettes de présentations, affiches, dossiers...) ou sur les réseaux sociaux. Le responsable légal doit le préciser au moment de l'inscription sur E Ticket (cocher la case).

# Les modalités de paiement



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

Les paiements des différentes activités et séjours sont à effectuer auprès de la Trésorerie de Pornic selon l'un des moyens de paiement disponibles, la Mairie n'étant pas habilitée pour recevoir les paiements :

- **Chèque bancaire** à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Pornic, 3 rue Jean Sarment, BP 1439,44214 PORNIC Cedex.
- **Prélèvement automatique** (SEPA)
- Paiement par internet (**TIPI**) ou paiement par **carte bancaire** Téléphone : 02 40 82 21 78.
- **CESU** format papier. Si vous êtes en prélèvement, une demande préalable de suspension de prélèvement doit être faite à [contacteje@mairiecorcoue.fr](mailto:contacteje@mairiecorcoue.fr) . Il sera ensuite possible d'effectuer le règlement de votre facture directement auprès du Trésor Public.
- **Chèques-vacances** format papier. Même fonctionnement que les CESU cités ci-dessus
- **En espèce**, auprès d'un buraliste agréé, après réception de la lettre de relance qui comprend un QR code (bureau de tabac - Corcoué sur Logne)

En cas d'impayés, la municipalité, via le Trésor Public, met en place un protocole de mise en recouvrement.

Des demandes d'aides financières peuvent être examinées par la commission des aides financières individuelles aux familles (CAFIF) qui se réunit deux fois par mois. Les dossiers d'aide sont gérés par l'assistante sociale du Centre Médico-Social de Saint Philbert de Grand lieu

02 40 78 70 25



En cas de changement de coordonnées bancaires merci de nous en informer par mail à [jeunesse@mairiecorcoue.fr](mailto:jeunesse@mairiecorcoue.fr)

**Les tarifs des différentes activités sont disponibles en annexe. Ils sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.**